



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE HORS COMMUNE DE FROUZINS ANNÉE 2023/2024

ENFANT

Nom : Prénom : Sexe : M F

Né(e) le : à Département :

Adresse du domicile :

Code postal : Commune :

Dernière école fréquentée :

Commune et classe souhaitées :

RESPONSABLES LÉGAUX

Mariés - Vie Maritale - Pacsés - Célibataire - Séparés - Divorcés - Veuf(ve)

Mère autorité parentale : oui - non

NOM PRENOM.....

Profession :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone portable : Téléphone fixe domicile : Téléphone travail :

Courriel :

Père autorité parentale : oui - non

NOM PRENOM.....

Profession :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone portable : Téléphone fixe domicile : Téléphone travail :

Courriel :

MOTIVATION DE LA DEMANDE

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements mentionnés.

Le :

Signature du responsable de l'enfant

Conformément à l'article L212-8 du Code de l'Education, tout accord de scolarisation dans une commune extérieure implique le paiement annuel de frais de scolarité par la commune de résidence à la commune d'accueil. Le montant des frais versés est déterminé par le Conseil municipal de la commune d'accueil. Tout accord donné vaut pour un cycle scolaire (cycle 1 : maternelle/cycle 2 : CP CE1 CE2/cycle 3 : CM1 CM2). Il sera donc remis en cause à la fin de chaque cycle.

Décision de la commune de résidence Ville de Frouzins	Décision de la commune d'accueil Ville de
<input type="checkbox"/> Accord avec participation <input type="checkbox"/> Accord sans participation	<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus
Refus <input type="checkbox"/>	Refus <input type="checkbox"/>
Motif :	Motif :
Signature du Maire	Signature du Maire